



Commune de Marly

Le Conseil communal

Direction du développement territorial,
des infrastructures, de la mobilité et
de l'environnement – DIME
M. Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat, Directeur
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

N./Réf. : NGe/5000/42.02.01

Marly, le 21 août 2025

Modification du plan directeur cantonal et révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) – droit d'être entendu

Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur,

Le Conseil communal a pris connaissance avec attention des adaptations proposées par le Conseil d'Etat suite aux diverses prises de positions formulées par les communes lors de la consultation publique.

Nous tenons à vous informer que le Conseil communal confirme en tout point sa prise de position du 12 septembre 2024.

Plus précisément et concernant le secteur d'exploitation des matériaux nouvellement prioritaire « **La Granette** » (**secteur 2206.01**), le Conseil communal réaffirme qu'il conditionne l'inscription de ce secteur d'exploitation de gravière dans son plan d'aménagement local à l'assurance de la réalisation de la liaison routière Marly-Matran. En effet, seule cette dernière permettrait une exploitation de la gravière de façon acceptable sous l'angle des voies d'accès, de la santé des riverains et des biens culturels. Par ailleurs, les matériaux extraits pourront au besoin et dans un premier temps servir à la réalisation de la nouvelle route avant, dans un temps ultérieur, d'être acheminés vers d'autres chantiers par une voie appropriée.

Concernant les **secteurs 2206.02 et 2238.01**, il maintient que leur emplacement correspond respectivement à un secteur habité (hameau de Chésalles) et une forêt protectrice et de haute qualité paysagère. Par leur nature, il est ainsi relevé le manque de pertinence à conserver ces secteurs au rang des « secteurs de ressources à préserver ».

Pour le surplus, nous renvoyons à notre courrier du 12 septembre 2024.

En vous remerciant de l'attention portée à ce qui précède, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Christophe Maillard

Le Secrétaire

Nicolas Gex

